M. Simyan s'est également informé auprès exposé complet des revendications qu'elle a jusqu'ici formulées.

des délégués des améliorations dont leur expérience et leur compétence peuvent leur avoir suggéré l'idée et qui pourraient être, suivi ' eux, dans différents services, réalisées au profit du public.

EXPOSITION A PARIS

M. Lucien Cornet, député de l'Yonne, va reprendre la proposition dep sée à la précédente législature *et relative* à ce qu'une Exposition universelle ait lieu à Paris en 1920.

LA PEINE DE MORT ET LE SENAT

On a distribué aujourd'hui au Sénat un rapport de M. Bonneille, sur la proposition de loi de Flaissières, tendant à supprimer la peine de mort. Voici le principal passage de ce rapport :

« Depuis de longues années, le problème est posé devant le Parlement, mais jusqu'ici aucune décision n'est intervenue en raison des problèmes complexes que soulève cette question si discutée.

Dans plusieurs pays, la peine de mort a été supprimée. Il n'entre pas dans le cadre d'un rapport sommaire de rechercher quels ont été les effets de *cette suppression*, ni de faire l'analyse des thèses considérables qui ont trait au droit de punir et à la peine de mort.

Peut-être y aurait-il lieu de rechercher s'il ne conviendrait pas tout d'abord de reviser l'échelle des peines et d'apporter des modifications plus ou moins profondes au régime actuellement en vigueur en ce qui concerne les condamnés à la peine des travaux forcés ?

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions méconnaître les sentiments généreux qui ont guidé les auteurs de la proposition. Les raisons qu'ils invoquent ont une valeur indiscutable et elles méritent certainement un examen approfondi.

Pour ces raisons, votre commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption, en considération de la proposition de loi qui vous est soumise. »

LES INTERPELLATIONS A LA CHAMBRE

La suite de l'interpellation sur la marine a été, comme on l'a vu plus haut, renvoyée à demain, après la question du repos hebdomadaire.

MM. Le Bail et Thomson, ministre de la marine prendront la parole.

Trois ordres du jour sont actuellement déposés :

Le premier de M. Armez approuvant les déclarations du gouvernement et acceptée par le ministre de la marine ;

Le second de M. Michel, dans lequel le rapporteur de la marine a résumé sa thèse ;

Enfin, le troisième, de MM. Allard et Varennes, est ainsi conçu :

« La Chambre, condamnant la politique navale et vaine des armements passe à l'ordre du jour. »

On annonce que le débat sur le repos hebdomadaire sera très court.

M. Maujan a renoncé à déposer son projet de résolution. Dans ces conditions il ne saurait que de se prononcer sur l'urgence demandée par MM. Bedry et Beauregard en faveur de leur proposition de modification de la loi.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Paris, 19 novembre. — Le Conseil supérieur du travail, réuni ce matin au ministère du travail, sous la présidence de M. Keufer, a poursuivi l'examen du projet relatif à l'enseignement professionnel.

Après un débat portant sur l'ensemble de l'article 52 du projet et auquel ont pris part MM. Dévillerre, Honoré, Bordeaux, Isaac, Meyzonnier, Besse, Pouin, Lavidal, Besset, Keufer, Crévy et Briat, rapporteur, le Conseil supérieur a examiné les amendements déposés au cours de la discussion.

Un amendement de M. Isaac, tendant à ne rendre les cours professionnels obligatoires que dans les centres où ils seraient demandés entre les syndicats ouvriers patronaux et ouvriers, pour reconnaître la nécessité des cours, a été repoussé par 27 voix contre 9, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Isaac, Gonnet, Raoul Jay, Bouquet, Touron et Briat, rapporteur.

M. Bodrier a ensuite proposé que les cours ne soient obligatoires que lorsque la commission locale professionnelle, instituée par le projet, en aura reconnu l'absolue nécessité. MM. Coupat, Bordeaux, et Charles Benoist ont présenté leur observations sur cet amendement, qui mis aux voix, a été repoussé par 28 voix contre 18.

La première partie de l'article 52 du projet a été ensuite adoptée par 28 voix contre 21. Elle est ainsi conçue :

« Les cours professionnels seront obligatoires, dès qu'ils auront été organisés conformément à la présente loi et sous les réserves déterminées par l'article 50 ci-après. »

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Honoré, Blanchet, Raoul Jay, Touron, Cornet et Briat, rapporteur, un amendement présenté par M. Honoré tendant à ramener à seize ans au lieu de dix-huit ans, la limite d'âge des jeunes gens qui devront fréquenter les cours, a été repoussé par 25 voix contre 23.

Un amendement présenté par M. Heurteau, et tendant à ne pas exclure l'application de la loi aux jeunes gens employés dans le commerce, a été examiné par MM. Heurteau, Besse, Manoury, Bouquet et Briat, rapporteur ; il a été ensuite repoussé par 26 voix contre 13.

La discussion continuera demain matin, mardi.

Le Repos hebdomadaire

Délégations ouvrières et patronales au Ministère du Travail. — Exposé des réclamations relatives à l'application de la loi. — Déclarations de Viviani.

Paris, 19 novembre. — Viviani ministre du travail, a reçu ce matin dès neuf heures, un certain nombre de délégations ouvrières et patronales, qui sont venues l'entretenir chacune à leur point de vue particulier, de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Successivement ont été introduits dans le cabinet du ministre : la fédération nationale des employés de commerce de France, le syndicat *général des travailleurs en peaux*, la fédération lithographique française, l'association corporative des préparateurs en pharmacie, les employés de l'ameublement, le syndicat des ouvriers terrassiers, le conseil d'administration de la chambre consultative des associations ouvrières de production, etc., etc.

Les terrassiers ont demandé surtout la modification du tarif de 1882 établissant le taux des salaires, l'établissement d'un tarif pour les travaux de congélation du Métropolitain et la représentation de l'élément ouvrier dans l'inspection du travail.

Outre l'*application de la loi sur le repos* hebdomadaire, la délégation des associations ouvrières de production a exposé des revendications particulières.

Elle a demandé notamment au ministre de veiller à la stricte application du décret du 4 juin 1888, qui concède des avantages déterminés aux associations ouvrières dans les adjudications de travaux de l'Etat, des départements ou des communes ; elle a demandé aussi la création d'une commission extra-parlementaire pour instituer le crédit ouvrier industriel à l'exemple du crédit agricole, à l'aide duquel le monde des travailleurs pourra créer des associations de production.

A tous, le ministre du travail a fait un accueil bienveillant et déclaré qu'il prenait note des desiderata dont il était saisi, et qu'il verrait dans quelle mesure il était possible de les réaliser.

Il a fait également savoir qu'il avait été consulté sur deux points relatifs à l'application de la loi sur le repos hebdomadaire qui ont jusqu'ici donné lieu à des interprétations différentes :

1. A-t-on le droit, quand on demande une dérogation, d'en jouir avant qu'elle soit obtenue ?

Le ministre a répondu à cette question par la négative.

2. Quand l'arrêté du préfet refuse la dérogation et que cet arrêté est l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat, celui-ci est-il suspendu de l'arrêté ou de la loi ?

De l'arrêté seulement, décide Viviani, la loi devant être dans tous les cas appliquée.

Mort de M. de Mahy

Paris, 19 novembre. — On annonce la mort de M. François de Mahy, député de la Réunion.

Né à Saint-Pierre, en 1830, il avait représenté la *réunion à l'Assemblée nationale*, en 1871, et depuis avait toujours été réélu par ses concitoyens sans interruption de mandat.

Il fut au 16 mai 1877, un des 363. Ministre de l'agriculture dans les cabinets Freycinet (1882) ; Duclerc et Fallières (1885) ; ministre de la marine dans le cabinet Tirard (1887), il fut ensuite vice-président de la Chambre, de 1889 à 1895.

LES INVENTAIRES

EN BRETAGNE

Nantes, 19 novembre. — Par suite de la reprise des inventaires des églises, un bataillon du 125e de ligne est parti aujourd'hui à huit h. 50, par train spécial pour Brossaye et les environs. Il rejoindra un bataillon du 11e parti hier soir. Neuf gendarmes de Poitiers sont également partis pour Landivisiau (Finistère).

Brest, 19 novembre. — Les inventaires sont repris partout dans le Finistère. Des troupes coloniales sont parties ce matin pour Saint-Pol. Des troupes de ligne partiront ce soir pour Saint-Renan.

DANS LE GARD

Alais, 19 novembre. — Ce matin passa en gare d'Alais un détachement du 122e d'infanterie et une section du 2e génie, venant de Montpellier et allant à Châteauroux (Ardèche) assurer l'ordre pendant les inventaires des *églises*.

DANS L'AVEYRON

Carcassonne, 19 novembre. — Deux escadrons du 17e dragons, en garnison dans notre ville, partent à l'instant pour l'Aveyron afin de prêter main-forte à la reprise des opérations des inventaires des églises.

DANS LA LOZERE

Montpellier, 19 novembre. — Les troupes de la garnison de Montpellier ont quitté la ville cette nuit, se rendant dans la Lozère où les inventaires recommencent aujourd'hui.

A PERPIGNAN

Perpignan, 19 novembre. — La troupe a été consignée en raison de la reprise des inventaires dans les églises.

Cinq seulement restent à faire ; deux dans l'arrondissement de Perpignan et trois dans l'arrondissement de Prades.

A Villelongue-de-la-Salanque, où doit avoir lieu l'inventaire de l'église, les fidèles se sont enfermés dans l'église après avoir, dit-on, tout enlevé.

A PARIS

Paris, 19 novembre. — L'inventaire de l'église Saint-Augustin a été fait cet après-midi, à quatre heures, par M. Bonnefoy, agent des Domaines, accompagné du commissaire de police du quartier et de M. Mouquin, chef de la police municipale. Il ne s'est produit aucun incident sérieux.

Conflit macabre

A propos de corbillards. — Fanatisme et cupidité d'un curé.

Mende, 19 novembre. — La loi sur le monopole des inhumations a fait naître un conflit assez curieux entre le curé et le maire de la Canourgue, chef-lieu de canton du département de la Lozère.

Pour se conformer aux prescriptions de cette loi, qui laisse aux communes le soin exclusif d'assurer le service extérieur des inhumations, le conseil municipal fit l'acquisition d'un corbillard et le mit à la disposition des *familles moyennant une rétribution* de 6 francs jusqu'à complet recouvrement de la dépense soit 800 francs environ. Après, son usage serait gratuit.

Cette combinaison a été bien vue de la population. Les familles frappées par le malheur se sont empressées de faire emploi du corbillard de la commune, au détriment de celui de la fabrique, moins pratique et plus coûteux. Ce nouveau corbillard n'ayant pas été béni et ne portant pas de croix, le curé, M. Boissol, s'est formellement opposé à son entrée dans l'église. Doit, la première fois, une vive altercation entre ce pasteur et le maire qui se trouvait dans le cortège, et qui à son tour a fait défense au curé de laisser, sous peine de procès-verbal, sortir dans la rue le corbillard de la fabrique.

Il s'ensuit que dans chaque enterrement, le cercueil est, conduit jusqu'à la porte de l'église avec le corbillard de la commune, — coût 6 francs, — qu'il en est extrait et placé dans celui de la fabrique où il reste pendant la durée de l'office, — coût 2 fr. — et qu'il reprend sa place dans le premier une fois la cérémonie funèbre intérieure terminée, pour se rendre au cimetière.

Le plus simple serait encore de se passer du curé, de ses « cromos » et de son corbillard.

Faits Divers

HORS REGION

Comédie de l'Adultère

Mme de Maupas, son mari Guy et son amant Tom. — Vengeance à l'eau salée. — Bain et plongeon forcés en plein hiver. — Une scène tragi-comique. — Révélation au bord de l'Océan. — Tout finit par le divorce.

Londres, 19 novembre. — Le tribunal londonien des divorces vient d'entendre une cause originale par les détails que l'audience a révélés.

M. Guy-Eugène de Maupas, parent éloigné de l'ancien préfet de police de l'Empire, demandait des dommages-intérêts à M. Thomas Dickson pour avoir détourné Mme de Maupas de ses devoirs conjugaux. Mme de Maupas, avait, il est vrai, pendant une heure dangereuse pour son mari, son père, M. Barnes, s'était suicidé du désespoir de l'infidélité de sa femme. Miss Barnes fut rappelée à la mort de son père — sa mère l'ayant abandonnée comme elle avait abandonné son mari — par des amis fort riches, M. et Mme Edhowes. En 1897 elle fit connaissance de M. de Maupas qui villégiaturait en Angleterre.

A ce moment il était question du mariage du jeune homme avec une de ses cousines de France. Ce projet ne fut pas devant le charme de la jeune orpheline anglaise auxquels ses protecteurs promettaient d'ailleurs de laisser la plus grande partie de leur fortune. Le 15 mai 1900, à la petite église de Lisrard, dans le Cheshire, M. de Maupas épousait miss Barnes et le jeune couple s'installait à Raby-Mere, dans une villa qui se nommait poétiquement : la Maison des Ormeaux.

Tout semblait présager une existence paisible et heureuse. La jeune femme adorait son époux et l'admirait tout à la fois. Trois ans après leur mariage, le 23 janvier 1903, elle écrivait :

« Je ne suis pas de moitié assez bonne pour Guy. Il mériterait la meilleure des femmes qui soit au monde. Je dois le rendre heureux et il m'adore toujours autant. C'est pour moi toujours un étonnement de voir comment il m'aime et comment il peut m'aimer. Comme c'est rare, un homme fidèle ! J'essaye de ne pas l'ennuyer. »

TOM ENTRE EN SCENE

Au mois de novembre de la même année, M. Thomas Dickson était invité à la Maison des Ormeaux. C'était une nouvelle connaissance de M. de Maupas auquel la bonhomie, la gentillesse de ce jeune Anglais plaisaient infiniment. Un soir de décembre il y avait grand dîner et soirée chez M. de Maupas. M. Dickson était de la partie. Après le café, les groupes se formèrent. Le maître de la maison s'installa à une table de bridge, tandis que sa femme se rendait au billard, avec quelques invités. M. Dickson ne jouait pas au bridge. Comme la partie venait de finir, M. de Maupas chercha sa femme, ouvrit la porte de la salle du billard et aperçut son ami « Tom » quittant précipitamment Mme de Maupas avec laquelle il était seul. Tom répondit piteusement aux explications demandées. « *Votre femme était si délicieuse*, j'ai perdu la tête, j'ai voulu l'embrasser, je ne sais même plus si je l'ai fait. »

M. de Maupas respecta la vie de son hôte, mais le mit à la porte avec serment de ne jamais revoir Mme de Maupas.

Quelques semaines ne s'étaient pas passées que le mari apprenait qu'on avait vu sa femme dansant en tête à tête avec M. Dickson dans un hôtel de Liverpool. Comme il était magnanime, M. de Maupas demanda de nouvelles explications à Tom et Tom promit, cette fois solennellement, de disparaître à jamais du chemin de cette dame si délicieuse qu'il en oubliait l'amitié et les serments.

Ces événements avaient rendu Mme de Maupas fort nerveuse. Un changement d'air devenait *nécessaire*. Il fut arrangé qu'elle irait en compagnie de sa mère d'adoption, Mme Eddowes, faire un séjour sur la côte d'Anglesey.

UNE FESSEE A TOM

Un beau matin, M. de Maupas apprit non seulement que le flirt qu'il avait cru pouvoir arrêter avait dépassé les limites *irréparables*, mais aussi que Tom villégiaturait sur la côte d'Anglesey. Il prit le premier train et débarqua à l'improviste dans la petite station balnéaire. Madame était à la promenade. Il courut à sa recherche et au pied des falaises finit par découvrir Tom et sa femme. Cette fois le mari outragé perdit patience et se mit en devoir d'infliger à l'infidèle ami une vigoureuse correction. Mme de Maupas pendant ce pugilat se désolait, elle finit par s'écrier d'une voix pathétique : « Guy, pour l'amour de Dieu, ne tuez pas le père de mon enfant ! »

Cette révélation sensationnelle arrêta le bras du mari trompé, mais sa colère n'était pas satisfaite.

BAIN FORCE

Alors se passa la scène suivante qui est presque du domaine de l'opérette. Se tournant vers Tom, qui fait penser se frottant les côtes, M. de Maupas ordonna : « Vous, entrez dans la mer ! » Et Tom, qui dans ses diverses rencontres avec le mari de la femme délicieuse avait pu juger d'un très grand courage, obéit. Le bras tendu de M. de Maupas lui montrait l'océan, il marcha vers l'océan. Et comme l'Arabe de M. Claude Monet s'en va vers Rapel des scènes, il entra dans l'eau. Quand il en eut jusqu'aux genoux il se retourna.

Le bras de M. de Maupas indiquait toujours la haute mer. En grelottant, Tom continua d'avancer. Il ne s'arrêta, après des étapes intermédiaires, que lorsque les vagues mouillèrent ses épaules. Alors il fit face à la plage et interrogeant M. de Maupas du regard, il lui cria : « Maintenant plongerai-je votre tête sous l'eau ? » Et Tom plongea la tête. Quand il fut à bout de souffle, il émergea, suffoqué. « Encore », intima le mari outragé, et Tom, docile, replongea. Il émergea encore, trois fois sous les flots.

M. de Maupas, satisfait, prit alors le bras de sa femme et rentra en ville. Tom suivait de loin, trempé et grelottant, car on était en plein hiver.

DISPARUS

L'attitude compatissante de son mari et de son amant avait dû faire revenir Mme de Maupas à de meilleurs sentiments et lui faire implorer son pardon. Il n'en fut rien. Le 12 mars 1904, Tom s'embarquait pour les Etats-Unis. Mme de Maupas le suivait le 24.

L'histoire, dès lors, perd tout intérêt anecdotique. Le mari introduisit l'instance en divorce. Le jury lui a donné gain de cause, et comme en Angleterre, pays de sports, on n'aime pas les poltrons, l'amant a été condamné à 250.000 francs de dommages-intérêts.

Un krach de trois millions

Charleroi, 19 novembre. — La verrerie de Larque, à Lodelinsart, est arrêtée depuis trois jours.

Les salaires des ouvriers, s'élevant à 150.000 francs, ne sont pas payés.

Ce krach s'élevant à trois millions ruine plusieurs exportateurs et il a amené par contre coup la déconfiture d'une banque namuroise.

Le directeur de la verrerie a été arrêté.

L'assassinat en chemin de fer

L'AUTOPSIE. — L'ENQUETE.

Narbonne, 19 novembre. — Nous avons exposé les circonstances dans lesquelles M. Gallicho, voyageur de commerce, a été trouvé mourant, mercredi soir, sur la voie *du chemin de fer de Cette à Bordeaux*, entre les stations de Villadaigne et de Narbonne.

Il résulte de l'autopsie qu'il a succombé à un *épanchement sanguin*. Frappé pendant son sommeil, — c'est ce qui explique qu'il ne se soit pas servi du revolver bull-dog qu'il portait toujours sur lui, — il n'aurait reçu qu'un seul coup définitif et mortel à la tempe, porté, croit-on, à l'aide d'un instrument lisse (*casse-tête ou canne plombée*), qui a provoqué un écrasement partiel de la matière cérébrale.

Les membres du parquet de Narbonne se sont rendus hier, à la gare, pour procéder aux constatations légales sur le wagon du train 122 où fut assassiné M. Gallicho.

Ce wagon, qui est très vieux, est divisé en deux compartiments de première classe situés aux extrémités et un lit-toilette, placé au centre. M. Gallicho occupait le compartiment d'arrière. Les magistrats ont relevé de nombreuses traces de suie sur les coussins, mais pas une seule tache de sang ; on a constaté aussi des traces de lutte, notamment l'arrachement du pilastre de la portière par laquelle M. Gallicho fut projeté sur la voie.

Il semble que M. Gallicho ait dû lutter pendant quelques instants, avant qu'un suprême coup lui ait fait lâcher prise. Lorsque le voyageur de commerce fut jeté sur la voie il était près de deux heures. Ce n'est qu'à quatre heures qu'il fut relevé.

Chez les Mineurs

Au Service des Compagnies

Le compagnon Broutchoux continue avec une dévorante activité, en faveur des Compagnies minières, son œuvre de division. Les organes capitalistes lâchent les syndicats jaunes : il n'y a de ce côté plus rien à espérer, les Dombray-Schmitt, candidatures des évêques aux Congrès catholiques sont brûlés. Les anarchistes, eux, peuvent tenter une besogne de désorganisation.

L'« Echo du Nord » insère avec une très *compréhensible satisfaction*, l'ordre du jour suivant, que Broutchoux et Berthet, ont pu faire voter à Haveluy et à Denain.

« Les ouvriers de Denain, réunis salon du Syndicat central, au nombre de 800, après avoir entendu Broutchoux et Berthet, approuvent leurs déclarations et s'engagent à se grouper dans leurs Syndicats respectifs sur le terrain strictement économique et révolutionnaire.

« Les mineurs de Denain présents à cette réunion, demandent l'Unité sur les mêmes bases qu'à Paris, mais en repoussant l'admission des députés à n'importe quel titre, dans les Congrès régionaux ou nationaux ; demandent l'autonomie des sections ; demandent la faculté pour le syndicat de verser à la caisse de résistance ; demandent que les délégués soient nommés par les syndicats ; demandent que les Congrès soient ouverts aux syndiqués en règle ; protestent contre la quinzaine dite de Sainte-Barbe ; regrettent que les militants du Vieux Syndicat se viennent pas s'exposer publiquement et contradictoirement ; se séparent aux cris de : Sus aux exploiteurs et à leurs serviteurs.

La tactique des Compagnies est vieille comme le monde : « diviser pour régner ». Elles y opposent le pouvoir de Tarquin l'Ancien, désunitre les organisations, les priver des bons conseillers qui les guident, pour y installer l'anarchie, la désagrégation et la ruine.

Que les mineurs réfléchissent ! qu'ils observent avec quelle insistance les Broutchoux s'efforcent contre la constitution des cuisses de pression et qui permettraient aux grèves de triompher dans les luttes contre les Compagnies. Qu'ils chassent les mauvais bergers, ils ne verront pas retomber, comme en des jours nouveaux pours, sous le joug pesant de leurs oppresseurs.

× ×

Les allocations aux ouvriers Mineurs

On sait que la loi du 19 juin 1894 a créé des pensions en faveur des ouvriers mineurs et qu'une loi du 31 mars 1903 en a complété les dispositions en fournissant des allocations à ceux d'entre eux qui ne bénéficieraient pas de la loi de 1894 et en élevant à un certain chiffre les pensions trop modiques. Ce résultat est atteint en partie par une contribution de l'Etat, en partie par des centimes additionnels à la redevance sur les mines payée par les exploitants.

On s'est posé une question : Les concessionnaires qui, pour une raison ou une autre, n'exploitent pas leurs mines doivent-ils néanmoins payer ? Le ministre des travaux publics soutenait l'affirmative.

Les intéressés ont protesté devant le conseil d'Etat statuant au contentieux qui n'a pas admis la thèse du ministre des travaux publics et a décidé, dans sa dernière séance, que le concessionnaire d'une mine inexploitée n'est pas assujetti à cette contribution.

DIEU-BARRIERE

L'affichage du discours socialiste de Viviani a secoué d'horreur le clérical « Journal de Bruxelles ».

Il lui inspire les lignes tragiques que l'on va lire :

« L'auditoire auquel le représentant du gouvernement parlait de la sorte avec l'approbation des bourgeois directement intéressés, c'était l'immense armée du Prolétariat. C'étaient les ouvriers aujourd'hui organisés, enrégimentés en syndicats, élevés dans des idées matérialistes, ayant continuellement sous les yeux les splendeurs du luxe, les raffinements du plaisir, les corruptions plus ou moins élégantes des privilèges de la Destinée, et vivant dans ce milieu, astreints, malgré tout, à un rude travail, qui leur paraît insupportable.

Entre eux et l'objet de leurs convoitises, il y avait Dieu autrefois. Les bourgeois intéressés ont tout fait pour supprimer cet obstacle, qui était leur meilleure sauvegarde. Il reste l'armée, mais une armée à laquelle on s'efforce d'enlever toute foi dans la Patrie, tout respect pour le drapeau, et dans laquelle on chante l'« *Internationale* » au nez des officiers. Un flottement dans cette armée, une hésitation, et la société est par terre.

La bourgeoisie anticléricale française prépare elle-même visiblement sa ruine ; elle accumule de ses propres mains les fagots sur le bûcher où il lui faudra monter... »

Conclusion : entre travailleurs spoliés, condamnés à un rude labeur, et des parasites vivant dans les splendeurs du luxe, les raffinements du plaisir et les corruptions plus ou moins élégantes, d'autre part, il faut placer Dieu comme une barrière.

Il n'y a que les calotins pour rendre leur dieu *haïssable*.

Informations

RÉGIONALES

Les Inventaires dans le Nord

Les opérations reprises ce matin. — Un coup de foudre

A l'heure où nous paraîtrons, les inventaires des églises non inventoriées au début de l'année, seront repris simultanément dans toute la France. Des mesures d'ordre extraordinaires sont prises pour assurer la bonne marche des opérations et le calme des populations intéressées.

Dans le Nord les agents du fisc seront accompagnés dans les principales communes, par un sous-préfet ou un délégué du préfet ; les fonctionnaires seront entourés d'une petite armée de fantassins, de cavaliers et de gendarmes. Pour chaque équipe, des sapeurs du génie d'Arras enfonceront les portes. Les inventaires les plus difficiles à effectuer en raison de la résistance des cléricaux, seront vraisemblablement ceux des arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Douai, où les formalités seront accomplies avec une rapidité foudroyante.

Nos lecteurs seront renseignés d'une façon très précise sur la façon dont elles seront effectuées.

Le Scandale Militaire DE LILLE

L'INSTRUCTION RESTE STATIONNAIRE. — LE TRIO LEMAN-NOTTEAU-BEAURAIN SERA INTERROGE JEUDI. — LA TACTIQUE DE LEMAN.

L'instruction de l'affaire du recrutement est restée stationnaire depuis samedi dernier. M. Delale s'est occupé dans la matinée d'hier d'une affaire qui s'est passée dernièrement à Roubaix. L'après-midi il s'est absenté. Les interrogatoires recommenceront aujourd'hui. Jeudi prochain Leman sera confronté avec Notteau et Beaurain. Cette confrontation donnera-t-elle tous les résultats qu'on en attend ? Les trois inculpés ont eu le temps de réfléchir depuis leur incarcération. Se décideront-ils à parler sans difficultés ? Et leurs déclarations concorderont-elles avec celles de Leman ?

Ce dernier est toujours souffrant. Ses crises cardiaques le fatiguent énormément, et les remèdes qu'il prend ne paraissent pas avoir d'effet sur lui. Il pretend que sa mise en liberté lui permettrait de se soigner plus efficacement, et il ne cesse de la réclamer. Malheureusement pour lui, le juge d'instruction ne paraît pas disposé à la lui accorder en ce moment.

Depuis quelques jours, la plupart des journaux annoncent cette mise en liberté, et proclament l'innocence de l'architecte robaisien. Sur quoi se base-t-on pour cela ? Sur ce fait que son carnet de comptabilité porte que la presque totalité des sommes par lui touchées a été remise aux soldats faussaires.

Si Leman a agi ainsi, est-ce par esprit comptable ? Non, évidemment puisqu'il ne laissait pas commencer des faux incriminés.

Alors ? Probablement pour tenir une liste nombreuse de ses clients, justiciables comme lui, et devant lui servir de tampon !

Plusieurs personnes connaissant particulièrement Leman nous ont même affirmé qu'il ne serait nullement étonnant que l'architecte ait inscrit sur son fameux carnet des noms de personnes n'ayant jamais eu de rapports avec lui, dans le but de compromettre le plus de personnes possible, et de diminuer ainsi sa responsabilité.

Nous saurons bientôt si ce renseignement est vrai ou faux.

L'éboulement des Mines de Nœux

Le corps du mineur Mierlot est retrouvé après 69 heures de travail.

Après un travail acharné durant 69 heures les *ouvriers mineurs* ont enfin retrouvé leur infortuné camarade de travail Mierlot Au

FEUILLETON DU 20 NOVEMBRE. — N. 14

La Demoiselle du Téléphone

par

LAMY DU VERGER

VIII

Ce ne fut seule vengeance, et en était-ce une calculée, fut d'apprendre à la fiancée du *forgeron à écus que le marquis rentrait à* Saint-Léonard et qu'il aurait sans aucun doute l'honneur et le plaisir d'assister aux *brillantes épousailles*.

Ils touchèrent en tous cas plus à fond qu'ils ne l'auraient cru, car Lucienne se sentit, à cette nouvelle, un coup léger au cœur quoique sa réponse restât des plus poliment banales, indifférentes.

Pourquoi ?

Ah ! pourquoi !... Peut-être se disait-elle que mariage sans amour pour mariage sans amour elle eût encore mieux fait de prendre le marquis avec moins d'argent, mais d'autres mérites que ceux de M. Van den Berghe.

Peut-être, peut-être aussi s'avouait-elle, dans le tréfonds de son être, qu'avec Guy de Sommermont elle eût été mieux défendue contre cette maladie qu'elle ne connaissait pas, qu'elle ne voulait point connaître, maladie d'autant plus dangereuse qu'elle atteint plus tard, maladie dont tant d'autres, avant elle, s'étaient moquées et cependant étaient mortes.

La maladie de la passion dans l'amour, dans un amour qui serait autre chose que l'amitié, de l'estime, qu'un mariage de superbe convenance.

Y échapperait-elle à cette folie terrible, à cette crise dévastatrice ?

Où donc s'en trouvait le remède préventif, le vaccin ?

IX

Ainsi qu'il l'avait désiré, les choses furent menées si rondement que le mariage de l'usinier avec la belle Lucienne se trouva possible et fixé au lundi de la quatrième semaine qui suivit l'accord.

A ceux pour lesquels la vie des petites villes et des villages n'a point de mystères, il est inutile de raconter quels furent les commérages insensés de ces trois semaines parmi les habitants de St-Léonard, d'Humeville et de Linages.

Les bonnes âmes s'en donnaient à cœur joie, inventant, brodant, mordant, salissant; et les demoiselles encore à marier, quoique déjà mûres, ne se montraient point, naturellement, les plus tendres pour cette poupée, cette poseuse, cette intrigante qui, on ne savait trop par quels moyens, des moyens pas propres sans doute, venait de décrocher la timbale.

A Rivagerie on se taisait ; d'abord parce que le patron y était très aimé et puis parce que l'on s'y disait qu'il fallait attendre pour juger, ne point compromettre l'avenir par des paroles qui seraient répétées, comme elles le sont toutes un peu plus tôt un peu plus tard.

Pour que M. Van den Berghe fit un mariage pareil il fallait qu'il fût amoureux fou, donc la nouvelle dame allait être la patronne pour de bon, porter les culottes, alors...

Ce fut au milieu de ce brouhaha de potins envieux que le capitaine de Sommermont revint à son poste.

Et ce retour tardif, singulier, car on avait cru à un départ absolu, ne contribua pas médiocrement à l'augmentation, à l'enchevêtrement des racontars.

Quant à lui, qui ne savait rien et se demandait avec une sympathie inquiète à quelles résolutions exagérées avait bien pu s'arrêter la muette et difficile Lucienne, il fut tout d'abord douloureusement frappé.

Un homme ne renonce pas si vite que cela à une *femme exceptionnelle pour le charme*, pour l'orgueil immense que sa possession doit procurer à qui a su la conquérir.

M. de Sommermont aimait plus Lucienne qu'il ne le croyait, bien qu'il vît ses défauts.

Et son erreur venait justement de ceci que, voyant ses défauts, il les jugeait suffisants pour empêcher chez lui un amour total.

Mais il n'y avait qu'une nuance d'hésitation dans cet amour, la nuance de la pitié pleine d'indulgence pour les faiblesses de l'aimée, la nuance du pardon avec le secret espoir de la corriger par beaucoup d'affection, de patience, de caresses.

Les quinze années de différence d'âge, l'expérience, la haute situation qui les séparaient, faisaient par contre de lui un peu le tuteur clairvoyant, le père tendre de la jeune fille.

Il s'était bien dit plusieurs fois à lui-même qu'elle avait dû éprouver des déceptions amères à Paris.

Mais il eût cru qu'elle serait revenue tout simplement à l'hôtel et s'y serait mise à la besogne, une besogne ingrate peut-être, mais rendue nécessaire pour éviter les récriminations de madame Derval et pouvoir attendre son heure.

Le séjour à la poste comme demoiselle du téléphone semblait indiquer son énergique intention de s'émanciper, de ne dépendre de personne pour le pain quotidien ; d'attendre plus que jamais... et voici que lâchement elle avait capitulé pour de l'argent, car le mariage avec Van den Berghe n'était pas autre chose.

Le capitaine n'y comprenait plus rien et passait tour à tour par les regrets et par le dédain.

Par les regrets quand il songeait à cet apprentissage d'employée qui avait dû tant coûter à l'orgueil de Lucienne et auquel elle ne s'était peut-être soumise que par affection pour lui, avec l'espoir inavoué qu'il lui reviendrait, quand il songeait encore qu'il ne lui avait point donné signe de vie, ne lui avait point expliqué que cette prolongation extraordinaire de congé n'était point une faute dont elle fût la cause.

Par le dédain quand il réfléchissait à cette si prompte capitulation en face des écus du richissime usinier, de quinze autres années plus âgé que lui, Sommermont.

Il souffrait, comme on souffre à voir, dévorée par l'incendie, une demeure construite avec un soin jaloux afin d'y placer tout le bonheur de sa vie.

Mais de sa souffrance, il ne voulut rien laisser paraître, résolu à la politesse la plus complète, aux égards les plus dévoués dans une forme un peu froide.

Paraître éprouver du dépit, c'eût été amuser la galerie et réjouir la vanité de Lucienne si elle n'avait jamais vu en lui qu'un pigeon à plumer.

La vraie douleur est plus digne.

Il ne se hâta point de faire visite ; il évita même, sous le prétexte d'une chute de cheval survenue pendant son congé et qui rendait sa marche pénible, de venir à l'hôtel.

Et dans l'intervalle il fit une rencontre, une découverte qui l'émotionna profondément et donna une autre direction à ses pensées, à ses soupçons.

Si le capitaine, soi-disant boiteux et occupé à se réinstaller n'allait point en ville, point aux casernes, il ne se privait néanmoins pas de sorties.

Des sorties à pied, en civil, avec une canne, exclusivement en forêt.

La forêt d'hiver aux arbres givreux, à la terre durcie, au vide et au silence complets.

Et un matin, par une superbe gelée blanche, enveloppé de sa pelisse, sans chiens avec lui, circonstance rare et heureuse cette fois, il revint jusqu'à cet étang, jusqu'à cette fontaine d'eau minérale, jusqu'à ce banc témoin de sa dernière entrevue avec Lucienne, entrevue dans laquelle ils ne s'étaient point compris et qui peut-être avait décidé de leur vie à tous deux.

La belle fille hautaine, susceptible, repassait dans son imagination ; il la revoyait telle qu'elle était alors comme s'il l'eût touchée de la main, et parfois un amer regret de ne pas avoir été avec elle plus explicite, de ne pas lui avoir dit sans ambages de l'attendre un peu, d'espérer beaucoup lui mettait presque les larmes dans les yeux.

Ainsi qu'il lui arrivait souvent, il ne suivait aucun chemin marchant, lui chasseur, au hasard des coupes forestières, à travers les jeunes tailles ou se glissant de futaies en futaies.

Et tout à coup il crut à une hallucination causée par son chagrin et par les lieux.

Sur ce même banc, où ils s'étaient assis ensemble, à quatre pas du bouleau auquel il avait attaché sa jument Fanny, Lucienne se retrouvait à nouveau en toilette de promenoise.

Elle penchait la tête et paraissait plongée dans un océan de réflexions plutôt tristes.

Lucienne, seule, en forêt, à pareille heure, la même heure matinale qu'autrefois, à la veille d'un mariage dont les préparatifs devaient absorber tous ses instants, c'était étrange, incroyable !

C'était même plus, pour lui en particulier, c'était troublant !

Car, au fur et à mesure qu'il l'examinait, après s'être arrêté et caché derrière un gros chêne, une chose devenait évidente.

C'est que la jeune fille, que la fiancée de M. Van den Berghe revivait à cette heure un passé sinon cher, du moins important pour elle, qu'elle faisait un pèlerinage à des souvenirs avant un plongeon définitif dans une existence différente.

Il n'y avait pas à en douter.

Et c'est ce qui secoua le marquis jusqu'au tremblement.

Elle l'aimait donc ? Elle souffrait donc ? Son mariage n'était donc qu'un mariage de dépit ?

Lucienne, en effet, s'était levée, avait pris dans son réticule la même timbale d'argent, avait cassé la glace de la fontaine, et avalé une gorgée d'eau.

Maintenant elle touchait de ses mains gantées le bouleau dont l'écorce avait été usée par la longe de Fanny, rongée par ses dents ; elle enveloppait d'un très long regard l'étang aux brumes mélancoliques, cet étang dont M. de Sommermont lui avait souvent parlé et dont il lui avait offert une aquarelle.

Elle allait et venait comme pour retrouver dans la boue raboteuse des traces des pieds, les pieds de la jument blessée.

Puis enfin elle eut un mouvement de la tête et des bras qui chassait les visions de son esprit, qui criait : « Le sort en est jeté !... N'y pensons plus ! Allons ! »

Et elle reprit d'un pas rapide le chemin d'Humeville.

(A suivre.)